

RCS : AVIGNON Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01140 Numéro SIREN : 850 987 025 Nom ou dénomination : A B CONSTRUCTION
--

Ce dépôt a été enregistré le 16/02/2021 sous le numéro de dépôt 2652

SASU AB CONSTRUCTION
23 RUE CESAR BALDACINI
84100 ORANGE

SOMMAIRE

- *Bilan actif-passif*
- *Compte de résultat*



CABINET AB EXPERTISE & ASSOCIES
49 AVENUE SAINT RUF

84000 AVIGNON
04 32 76 28 72

AB CONSTRUCTION
SASU
au capital de 7 000 €
23 rue César Baldacini
84100 Orange
RCS Avignon 850 987 025

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
du 30 juin 2020

L'an deux mille vingt, le 30 juin
A 18 heures,

L'actionnaire de la société AB CONSTRUCTION, société par action simplifiée unipersonnelle au capital de 7 000 €, divisé en 700 actions de 10 € chacune, s'est réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège, sur convocation du président.

Est présent :

- Monsieur AYACHE Rabah..... propriétaire de 700 actions

seul actionnaire de la société et représentant en tant que tels la totalité des actions émises par la société.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Monsieur AYACHE Rabah.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- ✓ Lecture du rapport de gestion établi par le président,
- ✓ Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019 et quitus au président,
- ✓ Affectation du résultat de l'exercice,
- ✓ Lecture du rapport spécial sur les conventions visées dans les dispositions statutaires, et décision à cet égard,
- ✓ Rémunération du président,
- ✓ Questions diverses,
- ✓ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- ✓ l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2019,
- ✓ le rapport de gestion établi par le président,
- ✓ le rapport spécial sur les conventions visées dans les dispositions statutaires,
- ✓ le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée.

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées dans les dispositions statutaires, établis par le président.

Cette lecture terminée, le président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31/12/2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition du président et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 23 475,63 €, décide de l'affecter :

- au compte "réserve légale" pour un montant de 700,00 € ;
- au compte "autres réserves " pour un montant de 22 775,63 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte que les conventions visées audit article ont été passées, entre la société et le président :

- M. AYACHE Rabah, président actionnaire de la société, a perçu pour l'exercice écoulé une rémunération annuelle de 16 057,34 €.
- Le montant des cotisations la rémunération du président sont supportées en totalité par la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la rémunération annuelle qui s'est élevée à 16 057,34 € pour M. LAMKDAMI Farid au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président et les actionnaires.

Fait en deux exemplaires originaux,
à Orange, le 30 juin 2020



AB CONSTRUCTION
SASU
au capital de 7 000 €
23 rue César Baldacini
84100 Orange
RCS Avignon 850 987 025

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
du 30 juin 2020

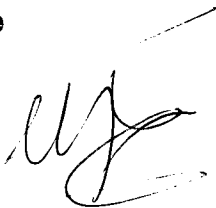
Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2019

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition du président et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 23 475,63 €, décide de l'affecter :

- au compte "réserve légale" pour un montant de 700,00 € ;
- au compte "autres réserves " pour un montant de 22 775,63 €.

Certifié conforme
M. AYACHE
Président



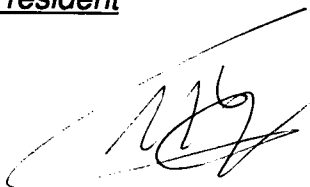
AB CONSTRUCTION
SASU
au capital de 7 000 €
23 rue César Baldacini
84100 Orange
RCS Avignon 850 987 025

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 juin 2020

CONVENTIONS VISEES DANS LES DISPOSITIONS STATUTAIRES

- M. AYACHE Rabah, président actionnaire de la société, a perçu pour l'exercice écoulé une rémunération annuelle de 16 057,34 €.
- Le montant des cotisations la rémunération du président sont supportées en totalité par la société.

Certifié conforme
M. AYACHE
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Ayache', written over a horizontal line.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 8			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
Comptes de Régularisation	Autres immobilisations financières	200		200		200	
	Total II	200		200		200	
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
Comptes de Régularisation	Clients et comptes rattachés	44 433		44 433		44 433	
	Autres créances	482		482		482	
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	22 992		22 992		22 992	
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	67 907		67 907		67 907	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	68 107		68 107		68 107	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

AR

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019 8	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 7 000)	7 000		7 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	23 476		23 476	
CAPITAUX PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	30 476		30 476	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
PROVISIONS	Total II				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	4 809		4 809	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 869		7 869	
	Dettes fiscales et sociales	23 844		23 844	
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	1 110		1 110	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	37 632		37 632	
Comptes de Régularisation	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		68 107		68 107	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

37 632

AR

SASU AB CONSTRUCTION

SAS au capital de 7 000.00 Euros
RCS N° 850987025
Siège social : 23 RUE CESAR BALDACINI
84100 ORANGE

RAPPORT DE LA GERANCE sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2019

Mesdames, Messieurs, et Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2019 ainsi que tous les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous présentons avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le compte de résultat
- le bilan
- le texte des projets et résolutions que nous proposons à votre vote

1/ ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires hors taxes, y compris la variation des travaux en cours, s'est élevé à la somme de 91 952.62 Euros, alors que pour l'exercice précédent, il était de 0 Euros, soit une augmentation de 0 %.

Le résultat net comptable se solde par un bénéfice d'un montant de 23 475.63 Euros, soit 25.53 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 91 953.67 Euros contre 0 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 0 %.
- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 68 478.04 Euros contre 0 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 0 %.
- Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 39 460.68 Euros et représentent 42.91 % du chiffre d'affaires hors taxes, nous enregistrons une augmentation de 0 % par rapport à l'exercice précédent.
- Les dotations au compte d'amortissement et provision se sont élevées à la somme de 0 Euros et représentent 0 % du chiffre d'affaires hors taxes.
- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un bénéfice de 28 570.63 Euros soit 31.07 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Solvabilité à Court Terme de la Société (Valeurs réalisables et disponibles - Dettes à court

AN

.../...

terme) :

Exercice précédent	0 -	0 =	0
Exercice en cours	67 907.47 -	37 631.84 =	30 275.63

Soit une augmentation de 30 275.63 Euros .

2/ PRESENTATION DES COMPTES

Au cours de l'assemblée, nous vous présenterons plus en détail le compte de résultat et le bilan que nous soumettrons à votre approbation.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de 23 475.63 Euros

- à la réserve légale	:	700.00	Euros
- aux autres réserves	:	22 775.63	Euros
- en autres répartitions	:	0	Euros
- en report à nouveau	:	0	Euros
- en dividendes	:	0	Euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social	:	7 000.00	Euros
- Primes d'émission, de fusion, d'apport	:	0	Euros
- Réserve légale	:	700.00	Euros
- Autres réserves	:	22 775.63	Euros
- Report à nouveau	:	0	Euros
Situation nette	:	30 475.63	Euros

4 / INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

Nous vous informons :

- que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur, que pour l'exercice précédent.
- qu'aucune prise de participation n'a été réalisée dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

5/ CONCLUSION

Nous nous sommes efforcés de vous donner un aperçu d'ensemble de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé ; nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées, tant en ce qui concerne les comptes, qu'en ce qui concerne la gestion.

LE PRESIDENT



AR